

SICAGIEB : un point sur FCO-MHE

Nous sommes pris en étau entre la FCO 8 et la MHE qui remontent du sud-ouest et la FCO 3 qui descend du nord.

Il y a une mortalité accrue surtout sur des ovins nord 43 – sud-est 63—sud-ouest 42.

- Au 04/10/2024, en raison d'un cas de MHE à MENETOU SALON dans le cher, la totalité du département de l'Allier passe en zone régulée MHE.

--Au 30/09/2024 : des cas de FCO 8 dans l'Allier, pas de FCO 3 ni de MHE

La zone régulée MHE progresse vers l'est en raison de cas en -15-16-23

Des discussions sont en cours pour la certification export et MHE: vaccination par le vétérinaire sanitaire, 2 injections et délai avant départ de ferme-à suivre, rien n'est acté.

--Au 24/09/2024 :

FCO3 : vaccins fournis par le vétérinaire sanitaire—

OVINS = BULTAVO 3, flacons 50ml, 1 ml SC une seule injection

BOVINS vaccination du cheptel par l'éleveur, en zone vaccinale, gratuit : BLUEVAC 3, 52-100-252 ml, 4ml sc, 2 inj à 3 sem d'intervalle.

BOVINS certification aux échanges, vaccination par le vétérinaire sanitaire BULTAVO 3 depuis plus de 60 j.

MHE : une stratégie vaccinale « zone tampon vaccinale de 50 km de large » est mise en place, sur sud-ouest Cher, 7 communes Creusoises, moitié ouest de l'Allier, une grosse partie du Puy de Dôme.....Vaccin HEPISOVAC, doses gratuites, voir avec le vétérinaire sanitaire.

--Au 13/09/2024 : dans l'Allier, 73 suspicions, 50 positives FCO, 33 FCO8 ; pour les autres, les analyses sont en cours. Actuellement pas de FCO3 dans l'Allier. (FCO 3 : 1 cas nord-ouest Nièvre, 1 sud-ouest Saône et Loire)

, La MHE a progressé d'ouest en est et comprend maintenant la moitié du Cher- de l'Allier – presque tout le Puy de Dôme.

--Au 04/09/2024 : dans le département de l'Allier, 30 suspicions, 12 sont positives FCO 8, 1 négative, 17 analyses en cours. Actuellement pas de FCO 3 dans la Région A

- **FCO3**

Pour la FCO 3 , les vaccins sont à commander par le vétérinaire sanitaire. En zone régulée, la vaccination du cheptel est volontaire, le vaccin est mis à disposition gratuitement par l'Etat.

Les vaccins FCO 3 : **Bluevac 3** pour les bovins, 2 inj à 3 semaines d'intervalle

Bultavo 3 pour les ovins, 1 injection ; pour la certification à l'export, les bovins doivent être vaccinés par le vétérinaire sanitaire (2 inj à 3 sem, puis 10j avant départ)

Pour être autorisés à quitter la zone régulée vers le reste de la France, les animaux sensibles à la FCO (bovins, caprins, ovins), doivent avoir fait l'objet d'un traitement de **désinsectisation dans les 2 semaines précédant leur départ et avoir obtenu un test PCR négatif, puis sortir de la zone dans les 14 jours**

- **FCO 1-4-8**

Nous avons maintenant la possibilité de délivrer le vaccin fco 1-4-8 aux adhérents du PSE ; l'éleveur administre lui-même le vaccin pour la protection du cheptel de plus de 2.5 mois : brebis, béliers, vaches, taureaux, génisses...

(Pour l'export, avec certification, ce sont les vétos sanitaires qui le font).

En moutons, le seul vaccin en une dose est en rupture...on nous dit retour en octobre,

Ceux en deux doses sont mixtes bovin/ovin.

Le seul vaccin disponible : **BTV Pur 4-8** en 50 doses, 1 ml sous cutané, 2 x à 3-4 semaines d'intervalle, animaux de plus de 2.5 mois, protection après 21 j, dure 12 mois.

Nous commanderons au fur et à mesure de la demande et voulons que les éleveurs prennent les deux doses dont ils auront besoin (pour s'assurer du bon protocole, si rupture d'approvisionnement). Pour prévenir morbidité et mortalité, les recommandations sont de vacciner tout le cheptel avant les premiers signes si possible. L'immunité se met rapidement en place (3 semaines) et sera toujours bénéfique.

- **MHE**

Depuis son émergence en septembre 2023, 20 départements sont touchés. La zone régulée restait inchangée depuis le 14 décembre 2023 ; ce 04 octobre 2024, elle a progressé d'ouest en est et comprend maintenant la totalité de l'Allier.

Les **signes cliniques de la MHE sont très proches de ceux de la FCO** et se manifestent **principalement chez les bovins** et les cervidés. La maladie se traduit notamment par de la fièvre, des ulcérations du mufle, du jetage (nez qui coule) et des boiteries.

Le vaccin **Hepizovac**° (CZV) a obtenu une ATU le 8 août 2024. Ce vaccin inactivé vise à prévenir la virémie et réduire les signes cliniques chez les bovins atteints de MHE. Voir avec le vétérinaire sanitaire.